

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 610-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101-2004 AFIN D'Y  
AGRANDIR LA ZONE R2-5 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R2-4**

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR** le soussigné, Richard Dufort, directeur général et greffier de ladite ville, à l'effet :

**QUE** le règlement numéro 610-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2004 concernant le zonage dans la ville de Saint-Lin-Laurentides a été adopté le 14 janvier 2019 par ladite ville et est disponible au bureau du directeur général et greffier de Saint-Lin-Laurentides à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides, pour consultation;

**QUE** le règlement numéro 610-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 101-2004 concernant le zonage dans la ville de Saint-Lin-Laurentides est entré en vigueur lorsque la municipalité de comté (MRC) de Montcalm a adopté sa résolution le 22 janvier 2019 par laquelle elle déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ledit règlement;

**QUE** le certificat de conformité numéro 2019-127 a été émis, en date du 23 janvier 2019, par le conseil de la MRC de Montcalm.

**DONNÉ** à Saint-Lin-Laurentides, ce 30 janvier 2019.

*Copie originale signée*

---

Richard Dufort, directeur général et greffier